

➤ Lorsque vous êtes témoin d'une violation des droits de l'enfant, collectez des informations par ordre de priorité et après cela, répondez aux besoins de l'enfant .

- Contribuez au suivi et au signalement des violations graves des droits de l'enfant.
- Ignorez les violations des droits de l'enfant qui ne sont pas directement liées à un conflit armé.

➤ Lorsque vous signalez une violation des droits de l'enfant, vous devez toujours prioriser la confidentialité et la sécurité de l'enfant.

➤ Signalez tous les incidents impliquant une violation grave

des droits de l'enfant au
Mécanisme de Surveillance et
de communication de
l'information (MRM).

➤ Toujours coordonner avec le CPA lors de l'interrogatoire d'un enfant en cas de violations graves.